

## NORME EN : QUATRIÈME TABLE RONDE EN ALLEMAGNE

Mardi 18 novembre 2008, au lac Starnberger, s'est tenue la Table Ronde n° 4 au cours de laquelle les participants se sont mis d'accord sur la reconnaissance des futures normes applicables en Allemagne sur les tests en vol et en structure pour les parapentes.

Cette Table Ronde est une institution prise en charge par l'administration de l'aviation civile Allemande (LBA), qui doit négocier les normes aériennes applicables en Allemagne (LTF). Les membres de cette Table

Ronde ont décidé de demander au LBA de changer les LTF ainsi qu'il suit: « la norme européenne pour les tests en vol EN 926-2 et les tests en structure EN 926-1 deviendront la référence pour tester et soumettre aux LTF les parapentes en Allemagne ».

Tous les membres de cette Table Ronde DHV, DMSV, EAPR, PMA ont accepté ce nouvel engagement.


La norme européenne sera commentée sur quelques points délicats pour éviter toute interprétation erronée.

La classification 1 à 3 qui était utilisée pour les LTF sera remplacée par la classification EN de A à D dans un avenir proche.

Un grand merci à toutes les parties qui ont rendu possible cette avancée dans la normalisation des parapentes.

Il est prévu que ces modifications entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Et merci à tous ceux qui nous ont aidé.

Marion VARNER   
pour la CTS

## ESPACE AÉRIEN : L'ACTUALITÉ EN BREF

**30 SEPTEMBRE :** le CNFAS reçu par le Directeur général de la DGAC: Jean-Claude Bénintende et Gérard Delacote représentaient la FFVL lors de la réunion avec le directeur général de la DGAC M. Gandil. Plusieurs sujets d'actualité particulièrement importants y ont été traités. La délégation s'est félicitée de l'écoute et des engagements fermes pris par le directeur général sur plusieurs dossiers.

- L'arrêté drones-aéromodélisme de 2007 instaurant la ségrégation totale entre l'aéromodélisme et les autres activités sera revu afin d'extraire, sauf cas particulier, les aéromodèles de ce dispositif, ce qui constituait une demande forte des fédérations.
- L'amélioration du service rendu par le SIA sera poursuivie et un groupe de travail sera mis sur pied afin que les fédérations puissent mieux faire valoir et prendre en compte leurs besoins (accessibilité du site, tri & mise en forme des informations, nouvelles cartes).
- Renforcement de la concertation en région à l'échelle des DAC: un effort particulier sera fait pour mieux associer les fédérations lors de la création d'espaces temporaires (ZRT).
- Coopération sur les problématiques de compatibilité entre usagers des espaces en basse couche au travers de la Relance du groupe de travail « sé-

curité en basse altitude ». Gérard Delacote, au titre de la FFVL, sera l'un des quatre experts désignés par le CNFAS pour y siéger.

**22 octobre :** réunion très intéressante à l'assemblée nationale avec le groupe parlementaire « aviation légère » en présence du directeur général de l'aviation civile et de plusieurs députés dont notamment, le président du groupe Bruno Leroux, Jean-François Lamour, ancien ministre des Sports et Jean-Paul Lecoq (*pratiquant le parapente*). Gérard Delacote y participait au titre de représentant de la FFVL.

**Les ZIT :** après plusieurs mois d'attente, la transformation annoncée de ces zones interdites temporaires en zones prohibées permanentes est amorcée. Nous allons donc rappeler nos demandes en attente (*Bugey et La Hague-Flamenville*) en espérant pouvoir obtenir les modifications souhaitées de longue date.

**Cartes au 1/250 000 :** une carte à cette échelle pour la région de Toulouse et globalement Midi-Pyrénées verra le jour au printemps 2009. En cours d'année une nouvelle carte devrait également arriver pour le NE: nous sommes en phase de discussion au sujet du périmètre et tâchons actuellement de faire prendre en compte nos arguments.

**Zones Gap Valensole :** pour mémoire et information, attention! Plusieurs séquences sont programmées en décembre, janvier et février: Semaines 50 et 51 en 2008 et 03, 04, 06, 07, 08, 09 en 2009. Du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00  
L'ensemble de ces sujets fera l'objet d'un traitement plus détaillé dans les pages Espace Aérien du site fédéral. **Gérard DELACOTE**

EXTRAIT DE LA DÉCISION RELATIVE À :  
MR ADRIEN JAUJOU

Lors du championnat de France « freestyle » de Kitesurf, M. Adrien Jaujou a été soumis à un contrôle antidopage, organisé le 27 octobre 2007 à Saint Gilles Croix de Vie, dont les résultats, établis par le département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage le 7 décembre 2007, ont fait ressortir la présence d'acide-11-nor-delta-9 THC-9 carboxylique, métabolite du tétrahydrocannabinol, principe actif du cannabis, à la concentration estimée à 41.1 nanogrammes par millilitre.

Par décision du 26 juin 2008, l'Agence française de lutte antidopage a prononcé la sanction de l'interdiction de participer pendant six mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la fédération française de vol libre.

NB : La sanction a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 9 juillet 2008. Ce dernier ayant accusé réception de ce courrier le 9 juillet 2008. La suspension prendra fin le 9 janvier 2009 inclus.

## POUR PLUS DE SÉCURITÉ : ANALYSER LES INCIDENTS DE VOL.

Dans l'aviation, la démarche sécurité commence par le retour d'expérience; elle est illustrée par le travail connu du BEA (*Le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses pour la Sécurité de l'Aviation civile*) et par l'aviation de loisirs par le REC (*Recueil d'Événements Confidentiels*) géré par le BEA et qui permet de recueillir sous une forme volontaire et anonyme les retours d'expérience sur les incidents de vol.

La FFVL a deux outils: la base de données européenne d'accidents et la base de données de non accidents (BDNA). La première est peu connue et semble encore moins utilisée; il faut cependant signaler les rapports mensuels d'accidentologie rédigés par la CTS et des analyses publiées par le magazine « vol libre ». La seconde a été primée par le challenge CLEY en 2007 mais elle est encore mal exploitée. Pourtant c'est bien par l'analyse de l'expérience collective des pilotes que la sécurité peut progresser en ce qui concerne le matériel, la formation et les sites de vol.

La BDNA compte actuellement 94 enregistrements accessibles à l'adresse <http://lespiafs.home-dn.net>. C'est très peu par rapport à l'expérience des 20 000 pilotes de parapente licenciés à la FFVL, mais ce chiffre permet de se risquer à un début d'analyse. Parmi les incidents rapportés, 36 ont eu lieu en vol, 28 à l'atterrissage, 21 au décollage et 9 concernent la prévol.

## Les principales causes des incidents :

- le pilotage (*mauvais contrôle de l'aile au décollage, réactions inappropriées en thermique ou dans des turbulences, mauvaises approches en finale*),
- l'analyse du site et des conditions aérologiques (*mauvaise analyse des difficultés d'un site ou d'une aérologie et de son évolution, décision de vol inadaptée au niveau du pilote*),
- une prévol insuffisante (*cuissardes, secours, divers emmêlements*),
- et l'influence des autres (*rivalités, perte*

*d'autonomie dans la décision, mauvaise communication*) et de l'état psychique ou physique du pilote (*perte de lucidité*).

En revanche on ne note aucun incident provoqué par le matériel, si ce n'est un défaut matériel qu'une prévol bien faite aurait permis de détecter.

## Ce qu'on peut en tirer :

- des thèmes de formation à ajouter ou renforcer,
  - des idées nouvelles pouvant améliorer la sécurité (*généralisation de l'auto-analyse comme elle est faite par la BDNA, liste de contrôle pour le début de saison, clarification des problèmes potentiels de l'interaction avec les autres pilotes et moniteurs*).
- Ces analyses et ces trouvailles auraient une autre force si elles se fondaient sur un plus grand nombre de cas. Le défi est maintenant de passer de 94 cas à plusieurs milliers, représentatifs de l'expérience collective des pilotes.

## Faut-il contribuer à la BDNA ou non ?

A) Pas d'incident à déclarer. Je vole parfaitement, jamais une fermeture et des décos et atterros impeccables. Bravo! Tout le monde n'a pas ton niveau. Va quand même regarder la BDNA; peut-être y liras-tu des récits qui te rappelleront quelque chose...

B) Des incidents mais « pas le temps ». Je sais que j'ai de temps en temps des incidents de vol; je devrais progresser mais je n'ai vraiment pas le temps de les analyser.

Tu perds sans doute plus de temps et de plaisir de vol à répéter tes erreurs que tu n'en utiliserais à les analyser. La BDNA te fournit un cadre pour analyser tes incidents de vol et en fait profiter les autres pilotes (*de façon anonyme si tu le souhaites*).

C) Des incidents mais « allergie à la bureaucratie ».

J'ai déjà des questionnaires à remplir pour mon boulot, la sécu, les impôts, etc. Je veux voler libre de ces contraintes.

Difficile de se passer d'un cadre pour analyser ses incidents de vol. Ceci dit, tu as le choix entre analyser

ton incident de vol en ligne, remplir un questionnaire Word ou l'imprimer et le remplir à la main. Profiter de l'expérience des autres, leur faire partager la tienne, c'est cela aussi la liberté.

B) D) des incidents mais envie de progresser. Je sens bien qu'il m'arrive de frôler le vrai accident. Comment progresser ?

La BDNA est d'abord un cadre pour t'aider à analyser l'incident, déterminer ses causes, y remédier. En plus elle fait bénéficier toute la communauté des pilotes de cette analyse.

Vincent LACOUR

## Liens :

Pour alimenter la BDNA : <http://lespiafs.home-dn.net/insert.htm>  
Pour consulter la BDNA : <http://bdna.ffvl.fr>  
Le BEA : [www.bea-fr.org/](http://www.bea-fr.org/)  
Le REC : [www.bea-fr.org/rec/le\\_rec.htm](http://www.bea-fr.org/rec/le_rec.htm)

EXTRAIT DE LA DÉCISION RELATIVE À :  
MR HANS PRUNARETTY

Lors du championnat de France de voltige parapente, M. Hans Prunaretty a été soumis à un contrôle antidopage, organisé le 17 juin 2007 à Bourget-en-Huile, dont les résultats, établis par le département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage le 9 septembre 2007, ont fait ressortir la présence d'acide-11-nor-delta-9 THC-9 carboxylique, métabolite du tétrahydrocannabinol, principe actif du cannabis, à la concentration estimée à 78.8 nanogrammes par millilitre.

Par décision du 26 juin 2008, l'Agence française de lutte antidopage a prononcé la sanction de l'interdiction de participer pendant six mois aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la fédération française de vol libre.

NB : La sanction a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 4 juillet 2008. L'intéressé est réputé en avoir pris connaissance le 9 juillet 2008, sa suspension prendra fin le 9 janvier 2009.